



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Treyvaux
Route d'Arconciel 3
1733 Treyvaux

S-2023-151



Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
www.fr.ch/sen

—
Réf. : Diego Campisi/aca
T direct : +41 26 305 69 94
Courriel : diego.campisi@fr.ch

Givisiez, le 10 février 2023

Site n°2226-0114 « Purlau », Commune de Treyvaux

Rapport du bureau Geotest du 12 décembre 2022 - Investigation historique et cahier des charges pour l'investigation technique

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Vous trouverez ci-après notre détermination sur le rapport du bureau Geotest du 12 décembre 2022 présentant les résultats de l'investigation historique du site pollué n°2226-0114 « Purlau », localisé sur la Commune de Treyvaux.

L'investigation historique est de très bonne qualité et confirme la nécessité de procéder à une investigation technique de manière à déterminer si le site n°2226-0114 nécessite une surveillance ou un assainissement.

Le cahier des charges de l'investigation technique tel que proposé dans le rapport est validé mais doit être ajusté en tenant compte des éléments suivants.

Dans le but d'évaluer l'impact du site pollué sur la qualité des eaux souterraines (le site est localisé en secteur Au et au droit de 2 aquifères inventoriés), nous demandons d'équiper l'ancienne décharge en piézomètres afin de prélever et d'analyser les eaux souterraines à l'amont et à l'aval du site. Dès lors, les sondages et les prélèvements pour analyse des lixiviats des matériaux issus dans le corps de la décharge ne sont pas nécessaires (cette méthode sera déployée en cas d'absence d'eau souterraine au droit du site).

Par conséquent, une investigation technique par étapes est demandée.

La première étape devra aboutir à la proposition d'un modèle hydrogéologique de travail. Celui-ci reposera sur les bases suivantes :

- > Réalisation de 3 forages carottés équipés de piézomètres ;
- > L'implantation des piézomètres devra permettre le prélèvement d'eaux souterraines représentatives du site pollué (1 forage amont, hors influence et 2 forages à l'aval à proximité) ;

- > Le cahier des charges devra intégrer la mesure des niveaux piézométriques en conditions hydrogéologiques contrastées ainsi que des mesures pour déterminer les interactions entre les eaux souterraines et les eaux de surface, le cas échéant ;
- > Toutes les données (description des forages et les cartes piézométriques) seront interprétées de manière à proposer un modèle hydrogéologique de travail qui sera soumis au SEn pour validation.

La deuxième étape correspondra au contrôle de la qualité des eaux souterraines. Le choix des points de prélèvements des eaux ainsi que le programme des analyses devront être validés par le SEn à la suite de la première étape de l'investigation technique :

- > Les eaux souterraines prélevées devront être représentatives de l'amont et de l'aval à proximité du site pollué dans deux situations hydrologiques contrastées.
- > Le programme d'analyses des eaux devra inclure les paramètres de l'annexe 1 de l'OSites.
- > Le programme d'analyses des eaux souterraines en relation avec d'anciennes décharges contenant des déchets urbains devra être appliqué si les conditions requises sont respectées.

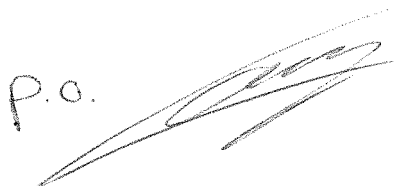
Sous réserve de tenir compte des remarques ci-dessus, les travaux de l'investigation technique peuvent débuter.

Nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires pour la réalisation de la première partie de l'investigation technique (comprenant les forages, l'établissement du modèle hydrogéologique de travail, le contrôle caméra et les investigations au niveau des sols) et nous transmettre le rapport d'ici la fin du mois de **juin 2024**.

Nous vous transmettons également ce jour un formulaire de demande LSites à remplir et à nous retourner avant le début des travaux de l'investigation technique, avec le devis correspondant pour que le droit aux subventions cantonales puisse être examiné.

Enfin, nous vous signalons que nous avons modifié l'emprise du site dans le cadastre des sites pollués du canton afin que celle-ci corresponde aux limites déterminées sur la base de l'investigation historique. Pour votre information, le cadastre des sites pollués est consultable sur le guichet cartographique du canton sous www.map.geo.fr.ch (Thèmes : Environnement / Sites pollués).

En restant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

P.O.


Diego Campisi
Section déchets et sites pollués

Annexe :

—
Demande de subvention cantonale pour les investigations techniques

Copie

—
Geotest SA, rue Jean Prouvé 14, 1762 Givisiez



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
www.fr.ch/sen

Subventions cantonales versées pour les sites pollués Formulaire de demande

Données sur le projet

Nom du projet / commune :

N° dans le cadastre des sites pollués :

Commune réalisant les mesures :

Type de mesures à venir

- investigation préalable
- investigation de détail
- projet d'assainissement
- assainissement
- surveillance
- autre :

Mandataire:

Date prévue pour le début des travaux : pour la fin :

Montant du devis CHF :

Demande de subvention

- En application de la L Sites le soussigné fait une demande de subvention cantonale au sens de l'art. 28 L Sub pour les mesures décrites ci-dessus.

Date et signature

Annexes (Devis du bureau d'ingénieur ou de l'entreprise,...) :